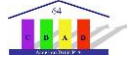


LE CDAD

Créés par la loi n°91-247 du 10 juillet 1991, relative à l'aide juridique, modifiée par la loi n°98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, les conseils départementaux d'accès au droit (CDAD) sont chargés de mettre en œuvre diverses actions afin de permettre « l'information générale des personnes sur les droits et obligations (...), l'aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation de nature juridique et l'assistance à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques ».

Structure partenariale, le CDAD des Pyrénées-Atlantiques a été créé le 30 juin 2000 sous la forme juridique d'un groupement d'intérêt public (GIP). Il est placé sous l'autorité du président du tribunal judiciaire de Pau.



**Conseil Départemental d'Accès au Droit
des Pyrénées-Atlantiques**

Tribunal judiciaire de Pau

Place de La Libération 64000 Pau

Tél. 05 59 98 07 65

@ : cdad64@wanadoo.fr



point-justice
Pyrénées-Atlantiques

En partenariat avec ...



Informations pratiques

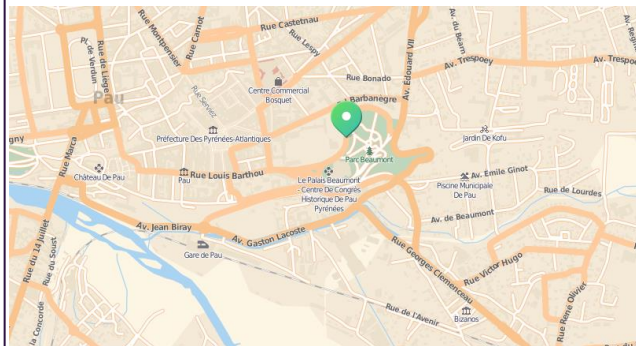


Inscription obligatoire
auprès du CDAD 64

Par mail cdad64@wanadoo.fr
Via le QR code ci-dessous



Palais Beaumont Allée Alfred de Musset - PAU



Le parking du Palais Beaumont sera privatisé pour une autre manifestation et ne sera donc pas accessible.

Déjeuner libre

COLLOQUE

Organisé par le
CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
CDAD 64



point-justice
Pyrénées-Atlantiques

La réforme de la Justice
Pénale des Mineurs,
un an après !

En présence de **Monsieur Éric DELEMAR**,
Défenseur des enfants,
adjoint de la Défenseur des droits

Mardi 18 octobre 2022
de 9h00 à 17h30

PALAIS BEAUMONT – PAU
Auditorium de Vigny

8h30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

CDAD 64 – Place de la Libération – Pau
T : 05.59.98.07.65
cdad64@wanadoo.fr

La réforme de la justice pénale des mineurs, un an après !

9h00- 9h30 – **Allocutions officielles et présentation de la journée**

Jean-Pierre BOUCHER, président du tribunal judiciaire de Pau et du conseil départemental d'accès au droit des Pyrénées-Atlantiques

Rémi LE HORS, premier président de la cour d'appel de Pau

Éric TUFFERY, procureur général près ladite cour

Jean-François COURET, directeur interrégional de protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest

9h30 – Introduction ⇒ **Présentation de la réforme de la justice pénale des mineurs**

Christophe DAADOUC, docteur en droit, formateur en institutions sociales et médico-sociales

Table ronde 1
10h45-12h15

La justice de proximité et les alternatives

Plus de 55% des infractions commises par les mineurs sont traitées en alternative et composition pénale. Le CJPM et dans son prolongement les circulaires autour de la justice de proximité entendent développer certains outils : médiation pénale, travaux non rémunérés, stages etc... A l'inverse le rappel à loi sera supprimé au 1^{er} janvier 2023. **Quelle est la réalité du terrain ? Quels partenariats pour quels outils ?**

Intervenants :

Orlane YAOUANQ, vice-procureur tribunal judiciaire de Pau

Myriam UNAL, avocat Barreau de Bayonne

Arnaud CHEZE, référent territorial TIG SPIP des Landes

Gildas LE LUHERNE, responsable d'unité éducative de l'UEMO de Pau

Didier MINVIELLE-DEBAT, responsable unité éducative de l'UEMO de Bayonne

Table ronde 2
13h45-15h15

La mise à l'épreuve éducative

Le CJPM fait de la mise à l'épreuve la procédure de principe quant aux infractions délictuelles poursuivies. Cette nouvelle temporalité et ces deux audiences sont censées permettre d'encadrer le travail éducatif, de permettre au mineur de se projeter de manière plus certaine et aux victimes d'obtenir plus rapidement réparation. **Un an après quels constats ?**

Intervenants :

Thomas GRANDGEORGES, Juge des enfants tribunal judiciaire de Mont de Marsan

Jean-François COURET, directeur interrégional de protection judiciaire de la jeunesse Sud Ouest

Maxime BARNABA, avocat Barreau de Pau

Adeline DAVID, greffier tribunal de Pau

Nathalie BOUE, éducatrice à l'UEMO de Mont de Marsan

Amour BENHAFESSA, coordonnateur du CDAD des Landes, ancien contractuel affecté au TPE de Mont de Marsan

Table ronde 3
15h15-16h45

La justice restaurative

Le code de la justice pénale des mineurs donne pour la première fois une base légale en droit pénal des mineurs à la justice restaurative. Selon l'article L13.4, « il peut être proposé à la victime et à l'auteur de l'infraction de recourir à la justice restaurative, conformément à l'article 10-1 du code de procédure pénale, à l'occasion de toute procédure concernant un mineur et à tous les stades de celle-ci, y compris lors de l'exécution de la peine, sous réserve que les faits aient été reconnus ». **Un après l'entrée en vigueur du code quel bilan local pouvons-nous tirer de la mise en œuvre de cette nouvelle manière de penser la justice ?**

Intervenants :

Éric TUFFERY, Procureur général Cour d'appel de Pau

Philip MILBURN, Professeur de sociologie, Rennes

Céline SAINT-MICHEL Avocat du Barreau de Pau

Katia LEGRET APAVIM, Directrice de l'APAVIM

Benjamin SAYOUS, Directeur de l'Institut Français Justice Restaurative

16h45 – **Clôture de la journée**

Éric DELEMAR, Défenseur des enfants adjoint de la Défenseure des droits

17h30 : FIN DE LA JOURNEE